***AVIS DE DELIVRANCE***

CNR indique qu’il a été a délivré le 13 octobre 2020, sous la référence 22233 , un titre d’occupation du domaine public qui lui a été concédé sur les communes d’Aramon, Vallabrègues et Arles, pour la pose de panneaux indiquant les zones d’écopage sur le Rhône , le tout figurant sur le plan/la vue aérienne de situation figurant ci-après.

Ce titre d’occupation a donné lieu à l’application de la dérogation prévue par l’article L2122-1-35° du code général de la propriété des personnes publiques, le titre étant délivré pour informer les navigants des zones d’écopage sur le Rhône.

Ce titre est consultable sur demande à l’adresse suivante en précisant la référence 22233 :

* [@cnr.tm.fr](mailto:),
* OU *Direction Territoriale Rhône Méditerranée - Département domanial –* 25 bis chemin des rocailles- 30401 VILLENEUVE LES AVIGNON.

Cette délivrance peut faire l’objet d’un recours dans un délai de deux mois à compter de la publication du présent avis auprès du Tribunal administratif de Nîmes sis 16 avenue Feuchères- CS 881030941- 30000 Nîmes (tél 04.66.27.37.00) .

Le présent avis a été mis en ligne le 28 octobre 2020.

 